



## Un accueil vacances pour toutes et tous

Réponse à la pétition de Mme Simona Frateschi et consorts « Pour un accueil de vacances adapté aux besoins des familles lausannoises »

Réponse au postulat de Mme Pauline Blanc « Agenda des vacances scolaires de jeunes lausannois : incluons également les enfants neuroatypiques ! »

Rapport-préavis N° 2026 / 10

Lausanne, le 12 mars 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### 1. Résumé

En réponse à une pétition, la Municipalité relève que l'accueil de jour et les offres de vacances se sont longtemps développés relativement indépendamment l'une de l'autre. Or, les besoins des familles comme l'évolution des besoins et des types d'enfants accueillis tout au long de l'année ont conduit la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers à resserrer les liens entre les deux prestations et à développer leur complémentarité. Dans ce but, le Service des écoles et du parascolaire propose depuis 2023 à titre d'essai et depuis 2024 de manière plus étendue, une prestation d'accueil dans les accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS) pendant toutes les vacances scolaires.

Avec actuellement 800 places disponibles, plutôt réservées aux enfants 1P-2P, ce projet est appelé à s'étendre progressivement. Les offres de vacances quant à elles sont adaptées à des familles et des enfants qui souhaitent organiser leur temps de vacances de manière plus flexible, adapté aux périodes de l'année et à des besoins différents.

Enfin, en réponse au postulat de Mme Pauline Blanc, la Municipalité rappelle que l'inclusion des enfants en situation de handicap est une priorité. Dans ce but, elle prit à son compte le financement des aides à l'intégration supprimées par le Canton. De plus, suite à une réflexion commune avec la Faîtière des réseaux d'accueil de jour (FRAJE), elle souhaite renforcer cette prise en charge en développant quatre axes de travail : aménagement des locaux, renforcement des compétences des équipes, développement de la collaboration avec les parents et structuration du travail en réseau.

Le présent préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

9. Un accueil adapté à tous les modèles familiaux

### 2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond à la pétition de Mme Simona Frateschi et consorts « Pour un accueil de vacances adapté aux besoins des familles lausannoises ». Déposée le 13 mars 2023, cette pétition a été transmise le 30 mai 2023 à la Municipalité pour étude et rapport. Elle demande un accueil vacances avec des places en nombre suffisant pour les enfants scolarisés jusqu'à l'âge d'au moins 12 ans, avec des horaires flexibles compatibles avec la journée de travail des parents, pendant minimum 10 semaines par année, et à proximité du lieu de domicile, et avec des équipes pédagogiques adaptées et des activités variées.

Le rapport-préavis répond également au postulat de Mme Pauline Blanc « Agenda des vacances scolaires de jeunes lausannois : incluons également les enfants ! ». Déposé le 24 juin 2025, ce postulat a été transmis à la Municipalité le 26 août 2025 pour étude et rapport. Il demande d'examiner l'offre et la demande relative à l'accueil vacances pour les

enfants neuroatypiques, communiquer au sujet des possibilités existantes et développer des projets d'accueil dédiés spécifiquement aux enfants à besoins particuliers.

### **3. Accueil de jour et vacances : enjeux**

L'accueil de jour des enfants répond simultanément à plusieurs missions, qui sont notamment répertoriées à l'article 3 a de la loi sur l'accueil de jour des enfants :

« Outre la garde des enfants, les structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire poursuivent notamment les missions suivantes :

- a. éducative dans le respect de la responsabilité première des parents, par le soutien du développement physique, affectif et social des enfants, dans un cadre favorisant un accueil de qualité et selon un projet pédagogique adaptés à leur âge et à leurs besoins ;
- b. sociale et préventive, en favorisant l'égalité des chances et l'intégration sociale des enfants ».

La pluralité de ces missions s'explique aussi par la multiplicité des publics : il s'agit d'une part de répondre aux besoins de garde des parents et d'autre part à ceux des enfants. Concernant ces derniers, la mission éducative s'adresse aux enfants en général. L'accueil de jour vient alors apporter des espaces d'apprentissage informel complémentaires à ceux de la famille et à l'apprentissage formel de l'école. La mission préventive s'adresse en priorité aux enfants présentant des besoins spécifiques ou des fragilités psychosociales, et doit s'attacher à chaque enfant avec ses spécificités.

Rappeler ces différentes missions permet d'intégrer les objectifs de la pétition et du postulat qui nous occupent ici dans un cadre commun. Il est également utile de décrire les deux dispositifs lausannois qui accueillent les enfants en âge de scolarité durant les vacances.

#### **3.1. L'accueil vacances lausannois**

Lausanne propose des colonies de vacances dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, centrées initialement sur des besoins de santé des enfants les plus défavorisés<sup>1</sup>. Cet accueil vacances s'étoffe après la Seconde Guerre mondiale et développe une véritable offre de loisirs pour toutes et tous, notamment avec l'ouverture des écoles à la montagne des Chevalleyres, de la Barboleusaz et du Planemard. Aujourd'hui, le Domaine accueil vacances (DAV) organise des séjours dans des centres à la montagne et des centres aérés et soutient les activités du Passeport vacances ainsi que de l'Espace des inventions. En outre, il publie deux fois par an un Agenda des activités de vacances, répertoriant également l'offre à la journée ou à la semaine des lieux d'animation socioculturelle lausannoise, les activités communes de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) et les ouvertures de salles de sport. Au total, 5'126 enfants ont participé en 2025 aux prestations proposées par le DAV. En outre, il a vendu 898 Passeports vacances. Par ailleurs, il conseille dans ses bureaux les familles à la recherche d'autres activités de vacances dans la région.

Le DAV offre ainsi une palette d'activités destinées à répondre au mieux aux besoins des enfants. Il met l'accent sur les loisirs, avec une nette différenciation du temps scolaire et d'une richesse très appréciable. Toutefois, les parents ont régulièrement exprimé une inquiétude face à l'incertitude de satisfaire leurs besoins de garde. Par ailleurs, les différents acteurs ont des délais d'inscription et des conditions très variables selon leurs spécificités et la durée des activités dépassent rarement la semaine. Cela amène les familles à multiplier les inscriptions si elles veulent couvrir l'essentiel des vacances d'été.

#### **3.2. L'accueil parascolaire**

Historiquement, les Accueils pour élèves en milieu scolaire (APEMS) ont été créés au milieu des années 1990 pour répondre à des besoins de garde, dans un contexte d'augmentation du taux d'activité des parents. Cela n'a pas empêché le personnel éducatif

---

<sup>1</sup> Vaucher, M. (2022) Une École Sans Classes. L'Éducation Scolaire en Plein Air à Lausanne (1907-2014). Lausanne : Antipodes.

d'organiser un accueil centré sur les besoins des enfants. Des éléments centraux pour garantir la qualité de l'accueil ont été présentés dans le rapport-préavis N° 2023/35 Réponse au postulat de Mme Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS ...: Nous avons la quantité, quid de la qualité ? L'accueil pour enfants en milieu scolaire mérite désormais évaluation ».

Six axes ont été formulés dans ce sens :

- création de places ;
- qualification du personnel ;
- renforcement de la gouvernance ;
- développement d'une pédagogie propre au parascolaire ;
- collaboration avec les parents, l'école et le quartier ;
- création et aménagement des lieux réfléchis.

Le Concept d'accueil parascolaire<sup>2</sup> a été publié en juin 2025. Il permet de partager la pédagogie élaborée avec le personnel et le public des APEMS et de mettre en avant les fonctions éducatives de ces derniers comme « tiers lieux », complémentaires de l'école et de la famille. En parallèle, le Service des écoles et du parascolaire (SEP) a élargi l'offre des APEMS aux vacances scolaires, pour couvrir la même durée que l'accueil préscolaire (47 semaines par année).

#### **4. Développement de l'accueil APEMS Vacances**

##### **4.1. Développement de l'offre**

Afin de s'adapter à l'évolution des besoins des familles, le SEP a mis en place une première expérience pilote dans le nouvel APEMS des Plaines-du-Loup durant l'été 2023 (72 places). Cela a permis d'identifier les enjeux pédagogiques et d'organisation préalables à la généralisation de cette offre. En parallèle à la reprise progressive des structures 1-2P rattachées aux structures préscolaires, le SEP a entamé une deuxième étape par l'ouverture, pour l'année scolaire 2024-2025, de 408 nouvelles places d'accueil durant les vacances dans une dizaine d'APEMS (au moins un par établissement scolaire). Le nombre de places proposées pendant les vacances scolaires a pu être augmenté à plus de 250 pour la rentrée 2025. Sur les 34 APEMS, 12 sont désormais en mesure d'accueillir les enfants pendant les vacances scolaires.

Ce projet a permis à la Ville de proposer de nouvelles conditions de travail au personnel, qui était jusqu'alors engagé uniquement durant les semaines scolaires. Ce changement de rythme a également permis aux équipes de revisiter et d'élargir leur concept pédagogique, de diversifier les activités au sein et à l'extérieur des structures et de renforcer les liens avec les quartiers.

Avec près de 800 places vacances, le dispositif ne répond pas encore à l'entier de la demande. La priorité de l'accueil est donc réservée aux plus jeunes enfants, en particulier les enfants scolarisés en 1-2P et leur fratrie. Un allègement de la demande a toutefois été ressenti dans certains centres aérés figurant dans l'agenda des activités vacances. Les prochains développements devront donc tenir compte de cet enjeu pour rechercher un nouvel équilibre, dans la perspective de répondre de manière aussi adéquate que possible aux besoins des enfants et de leurs parents. Une analyse par quartier et par âge est en cours.

##### **4.2. Complémentarité entre APEMS vacances et activités vacances**

Le développement des APEMS vacances permet une offre complémentaire à celle du DAV, mais ne vise pas à la remplacer. En effet, certains parents souhaitent visiblement une solution de garde calquée sur leur organisation professionnelle durant l'essentiel des

---

<sup>2</sup> <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/accueil-de-jour-et-enfance/parascolaire/concept-d-accueil-parascolaire.html>

vacances scolaires. D'autres familles préfèrent des modalités d'organisation plus flexibles, adaptées à chaque période de congés et selon les activités proposées. Face à des situations familiales différentes et à des besoins évoluant en fonction des enfants et de leur âge, la Ville propose donc des alternatives permettant de répondre de manière aussi complète et variée que possible aux attentes des parents en matière de conciliation avec leur vie professionnelle, mais également aux besoins des enfants, sur les plans sociaux, pédagogiques et de prévention.

Si la diversité de l'offre est une plus-value pour les familles, elle présente néanmoins un enjeu important : la communication. Il faut en premier lieu que les parents puissent choisir de solliciter une offre ou l'autre en connaissance de cause. Pour cette raison, chaque dispositif mentionne systématiquement l'existence de l'autre dans ses messages. Par ailleurs, les inscriptions pour la période d'août posent des problèmes de calendrier. Autant le DAV que les APEMS nécessitent une inscription durant le printemps pour planifier correctement leur accueil. Toutefois, les activités de vacances peuvent donner une confirmation plus tôt, alors que les APEMS ne peuvent donner leur réponse qu'après ajustement avec les écoles, afin de garantir la cohérence entre le collège où est scolarisé l'enfant et l'APEMS qui l'accueille. Les confirmations des APEMS arrivent donc nécessairement plus tard.

Afin d'éviter de pénaliser les familles, il est admis que celles-ci puissent s'inscrire dans les deux dispositifs et choisir celui qu'ils privilégient en cas de double réponse positive. En été 2025, une vingtaine de familles étaient dans cette situation. En outre, pour les parents qui ont privilégié les activités de vacances pour l'été, le contrat APEMS-Vacances a été maintenu pour le reste de l'année scolaire. Ces modalités seront maintenues pour la prochaine rentrée et la coordination entre les services concernés a été optimisée, de manière à faciliter l'organisation des familles, même si certains impératifs organisationnels liés au fonctionnement de l'école restent incontournables.

## **5. Réponse au postulat de Mme Pauline Blanc « Agenda des vacances scolaires de jeunes lausannois : incluons également les enfants neuroatypiques ! »**

L'inclusion des personnes en situation de handicap est un aspect essentiel au sein de l'accueil de jour et des activités vacances. Il s'agit d'une part d'offrir autant que possible un accès aux prestations sans obstacles. D'autre part, il s'agit d'assumer les missions éducatives, socialisatrices et préventives de l'accueil de jour, par la valorisation de la diversité et la pratique du vivre-ensemble.

La Ville de Lausanne s'est donc associée à la Faïtière des réseaux d'accueil de jour des enfants (FRAJE) pour déplorer la suppression par le Canton du financement des aides à l'intégration pour l'accueil de jour durant les vacances depuis la rentrée 2024. Elle a appelé à la collaboration entre les acteurs communaux et cantonaux pour un dispositif d'inclusion cohérent entre accueil préscolaire, scolaire et parascolaire<sup>3</sup>. Dans l'attente de cette coordination, la Ville de Lausanne a maintenu son dispositif d'inclusion et assumé les charges abandonnées par le Canton.

Pour les activités de vacances (camps avec du personnel éducatif professionnel et centres aérés avec du personnel auxiliaire exclusivement), la Ville réaffirme sa volonté d'offrir à tous les enfants un environnement inclusif accessible, sécurisant et stimulant, en partant du principe que chaque enfant a des besoins spécifiques.

Afin de pouvoir adapter les activités et l'accompagnement aux spécificités des participants et participantes, il est demandé d'annoncer à l'avance les besoins particuliers des enfants. Cela a été précisé explicitement sur le site internet de la Ville, pour lever la crainte de certains parents que leurs enfants soient refusés en cas d'annonce de leurs besoins particuliers.

<sup>3</sup> [https://fraje.ch/wp-content/uploads/cp\\_fraje\\_vers-une-vraie-politique-dinclusion-pour-laccueil-de-jour\\_repenser-le-dispositif.pdf](https://fraje.ch/wp-content/uploads/cp_fraje_vers-une-vraie-politique-dinclusion-pour-laccueil-de-jour_repenser-le-dispositif.pdf).

En vue de renforcer la dimension inclusive des activités de vacances, la Ville explore des pistes pour développer les axes suivants :

1. créer un environnement inclusif en aménageant des locaux accessibles, modulables et apaisants, et en mettant à disposition du matériel adapté aux besoins spécifiques des enfants ;
2. renforcer les compétences des équipes d'encadrement, notamment par la sensibilisation du personnel aux principes de l'inclusion, l'organisation d'activités et de temps structurants favorisant l'inclusion, ainsi que par l'adaptation du taux d'encadrement aux besoins ;
3. développer et garantir une collaboration étroite et anticipée avec les parents, afin d'assurer une transmission claire des informations dès l'inscription et de permettre une meilleure anticipation des besoins de chaque enfant ;
4. structurer et développer un travail en réseau en mobilisant des ressources internes et des partenaires externes spécialisés, dans le but de soutenir et d'accompagner le personnel auxiliaire sur les plans pédagogique et organisationnel.

## **6. Impact sur le développement durable**

L'accueil de jour en général s'inscrit dans les objectifs sociaux du développement durable. En particulier, l'objectif 4 de l'Agenda 2030 pour le développement durable correspond aux missions de socialisation et de prévention développées dans les APEMS et les activités de vacances : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

## **7. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap**

La réponse au postulat de Mme Pauline Blanc indique la politique d'inclusion mise en place pour l'accueil parascolaire et les activités de vacances, visant à garantir une accessibilité au maximum de personnes en situation de handicap.

## **8. Aspects financiers**

### **8.1 Incidences sur le budget d'investissement**

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

### **8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement**

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

## **9. Conclusions**

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026/10 de la Municipalité, du 12 mars 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse à la pétition de Mme Simona Frateschi et consorts « Pour un accueil de vacances adapté aux besoins des familles lausannoise » ;

2. d'adopter la réponse au postulat de Mme Pauline Blanc « Agenda des vacances scolaires de jeunes lausannois : incluons également les enfants neuroatypiques ! ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter